

**ARRÊTÉ ÉTABLISSANT LE TABLEAU ANNUEL
 D'AVANCEMENT DE GRADE
 AU TITRE DE L'ANNÉE 2026**

Le Maire de SOUBRAN,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale,

Vu la délibération N°2016MAI06DELB du 06/05/20216 relative à la détermination des « ratios promu-promouvables »,

Vu l'arrêté n°2024AVRIL02 en date du 15 avril 2024 portant sur les lignes directrices de gestion à compter du 1^{er} mai 2024,

ARRETE

ARTICLE 1 : Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2026 est établi comme suit :

Avancement au grade de : Adjoint Administratif Principal de 2^{ème} classe

Rang	Nom / Prénom	Grade actuel ¹	Promouvable à la date du
1. ²	DURAND Betty	Adjoint Administratif Territorial	01/01/2026
2.		
3.		
4.		
Etc.	Etc...		

La part respective des femmes et des hommes au sein des agents promouvables de la collectivité ainsi que celle dans le présent tableau sont les suivantes :

	Femmes	Hommes	Total
Promouvables (Ensemble des agents remplissant les conditions)	1	0	1
Inscrits sur le tableau d'avancement de grade	1	0	1

¹ Si examen : précisez sa date

² Les nominations sont obligatoirement prononcées dans l'ordre du tableau, au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours. Elles interviennent notamment au regard du tableau des effectifs, de la délibération fixant les ratios d'avancement de grade et des lignes directrices de gestion.

ARTICLE 2 : Le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- Publié ou affiché en mairie,
- Transmis au **Centre de Gestion de la Charente-Maritime** pour **publicité** conformément aux dispositions de l'article 80 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 susvisée.

ARTICLE 3 : Le présent tableau d'avancement sera transmis au comptable de la collectivité.

ARTICLE 4 : Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, et informe que la présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la mise en œuvre des mesures de publicité du tableau d'avancement, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Poitiers - Hôtel Gilbert - 15, rue de Blossac - CS 80541 - 86020 Poitiers Cedex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr .

Fait à Soubran le 10 février 2026,

Madame Le Maire,
Maud MAINGOT



The image shows a handwritten signature in blue ink over a circular official seal. The seal contains the text 'MAIRIE de SOUBRAN' at the top and 'CHARENTE-MARITIME' at the bottom, with a central emblem. The signature is written in a cursive style.